



utilisation d'extraits de séries animées

Par **mycom**, le **15/04/2009** à **11:21**

J'ai en projet de créer un stand de détournement dans différents salons et conventions portant sur les mangas et/ou culture asiatique.

Ce stand proposera au public de détourner ou doubler (donc en suivant ou non les sous-titres) des extraits de séries animées japonaises.

Les extraits ne durent pas plus de 2 minutes et seule la bande vidéo est utilisée (l'audio est supprimé du fichier informatique).

Ce stand proposera ce service sans contrepartie financière ou autre.

J'aimerais savoir si des autorisations sont nécessaires pour l'utilisation de ces vidéos, ou si citer la source suffit.

De même, certains extraits seront tirés de séries licenciées en France, et d'autres non. Sur ce point également, la loi est-elle différente quant à la récupération des extraits (copie privée à un usage non lucratif, téléchargement, ...) ?

Par **mycom**, le **05/05/2009** à **12:02**

personne ne sait ?